

## Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

### **#Contre les cambriolages : adoptez les bons réflexes et utilisez les outils à votre disposition !**

Les périodes de vacances, et les vacances d'été en particulier, restent une période sensible aux vols, qu'ils soient commis dans les résidences principales ou sur les lieux de villégiature.

Les forces de l'ordre sont entièrement engagées dans la prévention et la lutte contre les cambriolages. Vous pouvez renforcer leur action en adoptant des gestes élémentaires de prudence et de vigilance et en utilisant les outils mis à votre disposition.

#### **En premier lieu, soyez vigilants !**

Appliquez des gestes élémentaires de prudence et de vigilance et faites appel aux relations d'entraide avec le voisinage. Vous limiterez ainsi les tentatives de passage à l'acte.

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Tous les conseils sont à retrouver sur [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)

#### **Si vous vous absentez, demandez à bénéficier de l'opération tranquillité vacances**

Vous pouvez demander à bénéficier du dispositif gratuit Opération Tranquillité Vacances (OTV). Ce dispositif concerne uniquement les particuliers.

Vous signalez votre absence auprès des services de police ou de gendarmerie dont vous dépendez. Les patrouilles organisées quotidiennement par les forces de l'ordre intégreront ainsi un passage à votre domicile. En cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages), vous serez prévenu - soit en personne, soit par une personne de confiance résidant près de chez vous. Informé, vous ou vos proches restés sur place, pourrez agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) :

#### **Contact presse :**

- soit, sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie.
- soit, pour gagner du temps, en remplissant et en imprimant un formulaire accessible en ligne (<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes-operation-tranquillite-vacances>) ou sur l'application "stop cambriolages". Ce formulaire est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

### **Opération tranquillité vacances**

Limité à l'origine aux mois de juillet et août, étendu ensuite à l'ensemble des vacances scolaires, OTV s'applique aujourd'hui à toute période d'absence prolongée de particuliers, même hors vacances scolaires.

Depuis le 1er janvier 2016, la police et la gendarmerie de Tarn-et-Garonne ont assuré plus de 1800 opérations de surveillance dans le cadre du dispositif ; une seule effraction est à déplorer.

**Si vous habitez en zone gendarmerie, téléchargez l'application "stop cambriolages" pour être mieux informé et mieux préparé**

- # Application **gratuite**, créée par le groupement de gendarmerie de l'Hérault, en partenariat avec l'école supérieure d'informatique EPITECH ;
- # Utilisation **simple et pratique** (il suffit de personnaliser le département de résidence dès la première connexion) ;
- # **Plusieurs fonctionnalités** :
  - conseils élémentaires de prévention pour se prémunir au mieux contre les risques de cambriolage (pour les professionnels et les particuliers) ;
  - conseils de prévention avant les départs en vacances et possibilité de télécharger le formulaire d'inscription à l'opération tranquillité vacances
  - accès direct aux brigades territorialement compétentes (quel que soit le lieu où l'on se trouve en France avec possibilité de géolocalisation) ;
  - accès au flux d'informations ponctuelles de la gendarmerie avec possibilité de recevoir les alertes par notifications (1 case à cocher).

***"Partagez-la pour qu'un maximum de personnes soit alerté".***

### **Contact presse :**

---

Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : [pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)